

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 décembre 2018

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Petra LAURAIN
M. Régis BELGERI - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Annette RODIER - M. Jean-Claude HATIER - M. Pascal FERRARD M. Thibault HEINTZ

Absents - Excusés :

Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. Laurent ROUSSELOT
M. Anthony SCHIARATURA arrive à 21 h 10
Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Début du conseil : 20 h 35.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1- Assainissement - approbation du projet :1^{ère} et 2^{ème} tranche du programme de travaux (*suppression des eaux claires parasites, augmentation du taux de collecte, création réseau de transfert et création d'une station*).

2 - Personnel – modification des effectifs

3 - Communauté de Communes : modification statutaire – compétence numérique

4 - Collège : demande de subvention pour voyage scolaire 2019

5 - Demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire

6 - Subvention à l'association - Les Amis du Patrimoine

7 - Budget Commune : votes de crédits

- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 23 novembre 2018 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - Assainissement - approbation du projet :1^{ère} et 2^{ème} tranche du programme de travaux (*suppression des eaux claires parasites, augmentation du taux de collecte, création réseau de transfert et création d'une station*). (délibération n° 2018.12.21/01 et délibération n° 2018.12.21/01.1)

Monsieur le Maire présente le dossier de projet (PRO), établi par le bureau d'études EVI d'EPINAL, maître d'œuvre de la Commune, concernant les travaux d'Assainissement Collectif qui a été soumis lors du précédent conseil et reporté faute d'une convention de passage non signée.

Monsieur DESVERNES informe l'assemblée des coûts d'investissement d'après les devis estimatifs réalisés pour les différentes opérations :

➤ Travaux préparatoires	12.500,00 € HT
➤ Élimination des ECP ruelle aux Anes	33.770,00 € HT
➤ Élimination des ECP rue du 8 mai	23.090,00 € HT
➤ Transports des effluents vers la future unité	126.090,00 € HT
➤ Station de traitement des eaux usées	638.623,00 € HT
➤ Maitrise d'œuvre et frais divers	30.731,92 € HT
➤ Soit un total	1.037.765 ,90 € TTC

qui sera financé en partie par les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, le solde restant à la charge de la commune.

Monsieur ROUSSELOT s'interroge sur le paiement d'une redevance pour le de passage des conduites sur chacune des propriétés privées : il n'y en aura pas, seulement la remise en état du terrain après les enfouissements.

Le dossier étant complet et après concertation, le conseil, à l'unanimité approuve le projet et décide de solliciter les subventions.

2 – PERSONNEL – MODIFICATION DES EFFECTIFS *(délibération n° 2018.12.21/02 et délibération n° 2018.12.21/02.2)*

Comme déjà expliqué à la séance du 26 octobre Madame Ingrid COLNET a été retenue comme animatrice du projet "revitalisation du bourg centre" à cet effet il y a lieu de créer un poste d'attaché territorial à compter du 7 janvier 2019 pour une durée hebdomadaire de 17 h 50.

Monsieur le Maire indique que Madame COLNET est recrutée pour l'autre mi-temps par la commune de Xertigny qui fait partie du même projet.

Comme son salaire est subventionné à 60 % par l'état et le département il ne restera donc que 40 % à charge de la commune.

Il y a lieu également de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019, suite au départ d'un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Après concertation il est décidé, à l'unanimité, de créer et de supprimer les postes décrits ci-dessus.

3 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : MODIFICATION STATUTAIRE – COMPÉTENCE NUMÉRIQUE *(délibération n° 2018.12.21/03)*

Monsieur le Maire indique que par délibération du 11 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud Ouest » en ajoutant la compétence NUMERIQUE.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur la modification statutaire proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la délégation de la compétence numérique à la Communauté de Communes " Les Vosges Côté Sud Ouest".

4 – COLLÈGE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE *(délibération n° 2018.12.21/04)*

Monsieur MARCHAL, proviseur du Collège, sollicite une subvention pour un voyage pédagogique à VIENNE (Autriche) et un stage d'activités de pleine nature à EMBRUN (Hautes-Alpes) qui se dérouleront courant 2019 pour les enfants résidants dans la commune (10 inscrits).

Le Conseil, à l'unanimité, octroie une subvention de 50 € à chaque participant après confirmation par l'établissement de leur participation effective.

5 - DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE (délibération n° 2018.12.21/05)

Suite à la demande de création d'une chambre funéraire sur la commune auprès de la Direction de la Réglementation des Collectivités Locales, et suivant la législation, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil sur ce projet.

Après débat, c'est à l'unanimité que les Conseillers donnent un avis favorable à cette création d'entreprise.

6 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION - LES AMIS DU PATRIMOINE (délibération n° 2018.12.21/06)

Monsieur DESVERNES présente le bilan du récital Damia qui s'est déroulé à la salle des fêtes en septembre, présenté par l'association les Amis du Patrimoine qui présente un déficit de 1.634.84 € avant dons (145 €) et subvention de la COM COM (500 €). Il est donc demandé une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose 500 €.

Monsieur ROUSSELOT indique que les membres du bureau ainsi que les membres du Conseil d'Administration de cette association ne peuvent pas prendre part au vote.

Arrivée de Monsieur A. SCHIARATURA

Après discussion et débat, le vote est demandé : 4 conseillers ne participant pas au vote c'est par 2 contre et 8 pour que la subvention exceptionnelle est accordée.

7 - BUDGET COMMUNE : Votes de crédits (délibération n° 2018.12.21/07)

Monsieur le Maire propose, de voter :

- +11.160 € au compte 2315-438 et -11 160 € compte 020 – dépenses imprévues pour solde des travaux rue Jules Ferry et rue du Colombier
- + 63, € compte 2188 –463 et -63 € compte 2183-463

A l'unanimité, le conseil accepte ces modifications budgétaires.

Informations et questions diverses

- suite à la réforme des modalités de gestion des listes électorales au 1^{er} janvier 2019, la Commission de Contrôle Complète pour la commune fixée par les textes réglementaires n'ayant pu être constituée, voir conseil municipal du 26 octobre point n° 3, une Commission de Contrôle doit être constituée comme dans les communes de moins de 1000 habitants :

- 1) D'un conseiller municipal pris dans l'ordre de tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission.
- 2) D'un délégué de l'Administration désigné par le représentant de l'État dans le département.
- 3) D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Il y a donc lieu de désigner un conseiller municipal. Si aucun conseiller n'accepte, c'est le plus jeune qui est nommé d'office.

Monsieur DESVERNES indique que Mr M. GAERTNER reste délégué du tribunal et Monsieur J.M. DICHE sera délégué de l'administration.

Un tour de table est alors organisé : Mademoiselle Thérèse LALOGÉ, conseillère municipale, accepte de participer aux travaux de la commission de contrôle qui va être mise en place.

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la commune s'élève à 30.265,62 € pour 2019.

- INSEE nous communique le résultat du dernier recensement qui s'est déroulé en 2018 soit une population légale de 1163 personnes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, cela représente 3 % d'habitants en moins sur la commune.

- le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est excellent.

- la restriction d'eau est terminée depuis le 14 décembre 2018.

- suite à l'attentat de Strasbourg le niveau d'alerte "sécurité renforcée – risque attentat" est instauré.

- remerciements de l'EFS pour la réussite des collectes en 2018. Lors de la dernière séance, 77 personnes ont été accueillies dont 5 nouveaux donateurs.

- 546,00 € (réajustement chapitre 65 – admissions en non valeur) et 8220 € (remboursement à la COM COM avance de NAP perçue à tort sur le budget communal) ont été prélevés sur le compte "dépenses imprévues".

- la vente des chênes par l'ONF des parcelles communales s'élève à 47.257 €. Le volume des bois abattus et débardés toutes essences confondues était de 151.13 m³.

- une réunion s'est tenue avec l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'état du bâtiment "dispensaire", celui-ci demande de l'inclure dans le projet de revitalisation du bourg centre. Suite aux propositions retenues quant à son devenir, il donnera son aval ou pas.

- AG du tennis club : (21 enfants et 10 adultes adhérents). La question est soulevée quant à l'occupation du gymnase les week-ends par des manifestations.

- fuite d'eau occasionnant de gros dégâts dans le bâtiment de la Préhistoire.

- visite par les élèves des CM1 et CM2 de la geôle du château et du musée tchèque suivie d'une collation à la salle des fêtes.

- les astreintes hivernales seront assurées par Etienne, Kévin et Olivier.

Dates à retenir

- mercredi 9 janvier 2019 : vœux du maire à 18 h à la salle des fêtes.

- samedi 12 janvier 2019 : concert du Nouvel An au gymnase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

Monsieur DESVERNES invita les conseillers à lever leur verre pour clôturer le dernier conseil de l'année 2018.

Darney, 21 décembre 2018

Le Maire,
Y. DESVERNES

